



Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / contact@collectif-haiti.fr

N°1014

17 juin 2011

- **Un mois après l'installation du nouveau président**
- **Un banquier assassiné, la veille de la présentation publique de son programme d'accès au logement**
- **Après Port-au-Prince, la région du Cap Haïtien fortement menacée par les intempéries**

>> Un mois après l'installation du nouveau président

Le nouveau gouvernement n'est toujours pas formé, un mois après l'investiture, le 14 mai 2011, du nouveau président Michel Martelly. Les ministres sortants de l'ancienne administration de René Prével et du premier ministre Joseph Jean Max Bellerive continuent d'"expédier les affaires courantes".

Le parlement n'ayant pas encore ratifié le choix d'un nouveau premier ministre, rien n'est clair sur l'orientation de la prochaine administration politique. En revanche, le nouveau président donne l'impression de poursuivre sa campagne électorale, des compagnies de téléphonie cellulaire cèdent par exemple leur réseau de communication pour faire passer à leurs clients des messages de propagande politique.

Martelly, qui n'a pas encore les fonds de l'Etat à sa disposition, a eu recours au secteur privé pour financer divers travaux, dont la construction de certaines voies d'accès et d'un commissariat de police. Il se félicite, malgré tout, d'une quinzaine d'initiatives qu'il considère comme des actifs de la nouvelle présidence, depuis sa prise de fonction.

Sans la couverture d'une loi spécifique, une taxe de 1.50 US \$ est prélevée, à partir du 15 juin 2011, sur les transferts d'argent en direction d'Haïti et 0.05 US \$ sur les appels internationaux entrants dans le pays.

Contrairement aux prescriptions de la loi du 18 février 2008, Martelly, les nouveaux parlementaires ainsi que les autorités sortantes n'ont pas encore fait de déclaration de patrimoine, devant

les greffes de tribunaux de première instance, dans le délai de 30 jours après leur entrée en fonction ou la fin de leur mandat.

Cette disposition concerne ainsi « *les membres du gouvernement sortant, les anciens parlementaires qui n'ont pas été reconduits, les nouveaux élus (président, députés et sénateurs) et tous les fonctionnaires et autres agents publics* », rappelle la Fondation Héritage pour Haïti (LFHH), section haïtienne de Transparency International (IT).

« *En vue de garantir la transparence de la vie politique et administrative, et protéger le patrimoine public de l'Etat, tout en préservant la dignité de ces personnalités* », la Fondation Héritage pour Haïti « exhorte » l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) à suivre les prescrits de la loi du 18 février 2008 et prendre les mesures qui s'imposeraient en cas d'irrégularités ou de corruption.

La population attend des dispositions institutionnelles pour prévenir les conséquences des intempéries et pour faire face au problème de logement aggravé après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

« *Vive la santé, A bas les détrit* » : tels sont les slogans qui ont été lancés par plusieurs centaines de personnes ayant manifesté dans les rues de Port-au-Prince, le mercredi 15 juin 2011.

Armés de pelles, balais, sachets, et vêtus pour la majorité de t-shirts blancs, les protestataires ont exprimé leur détermination à mener une bataille sans merci contre les immondices qui jonchent les artères de la zone métropolitaine et de les recycler dans une perspective de création d'emplois, en vue de sauver l'environnement.

>> Un banquier assassiné, la veille de la présentation publique de son programme d'accès au logement

Au moins 5 arrestations ont eu lieu dans le cadre de l'enquête, conduite sur l'assassinat "prémédité" (selon les autorités judiciaires) de Guiteau Toussaint, président du conseil d'administration de la Banque nationale de crédit (BNC), banque commerciale propriété de l'Etat haïtien.

L'assassinat de Guiteau Toussaint vient allonger une liste, déjà longue, de personnes victimes de la vague d'insécurité qui revient depuis plusieurs semaines en Haïti.

Âgé de 56 ans, Guiteau Toussaint a succombé à l'hôpital dans la soirée du 12 juin, après avoir été grièvement blessé par balle dans sa résidence privée à Vivy Mitchel, à Frères (périphérie est de la capitale).

Bénéficiant d'une grande reconnaissance dans le secteur bancaire, Toussaint présidait, depuis plus de dix ans, le conseil d'administration de la BNC. Il a été, à ce titre, l'un des principaux artisans de l'essor de cette institution bancaire étatique.

Toussaint devait dévoiler officiellement, le mardi 14 juin en présence du chef de l'Etat haïtien Michel Martelly, un nouveau programme de « prêts au logement », dénommé "Kay pa m" (mon logement propre) qu'il venait de concevoir au profit des fonctionnaires de l'Etat.

Cruciale en Haïti, la question du logement a été aggravée par le terrible séisme de janvier 2010 qui a fait plus d'un million de sans-abris.

A l'exception de la pose, le 15 juin 2011, de première pierre pour un programme de 400 logements sociaux en 100 jours, annoncé par Martelly, aucun programme d'accès au logement n'a jusqu'à présent été mis en œuvre, et les options à choisir dans le cadre de la reconstruction du pays paraissent être un enjeu de taille.

Le vendredi 10 juin 2011, des sans-abris et des victimes d'expulsions forcées de quelques camps de personnes déplacées de la capitale ont manifesté, dans les rues de Port-au-Prince, pour réclamer de la part des autorités des logements décentes.

Plaidant pour l'adoption d'une loi sur le logement ainsi que la mise en application de l'article 22 de la constitution du 29 mars 1987 faisant obligation à l'Etat d'assurer le respect du droit au logement pour toutes et tous, les manifestants ont dénoncé les expulsions forcées, auxquelles 1 camp sur 4 est confronté près de 17 mois après le terrible séisme du 12 janvier 2010, qui a laissé plus d'un million de personnes sans abris.

« Les expulsions forcées rentrent dans un large plan exécuté par l'actuelle administration », critique Reyneld Sanon, membre de la Force d'action et de réflexion sur la question de logement (FRAKKA), un regroupement d'organisations de base et de comités de camps de déplacés.

Le nouveau président Martelly a fait récemment circuler un document à propos de la fermeture de 6 camps prioritaires, a révélé une investigation publiée par Ayiti Kale Je (AKJ), un partenariat entre plusieurs entités haïtiennes de communication.

>> Après Port-au-Prince, la région du Cap Haïtien fortement menacée par les intempéries - *Correspondance: Wedlyne Jacques*

Les récentes inondations, qui ont fait une vingtaine de morts et 6 disparus dans la région zone métropolitaine de Port-au-Prince, soulèvent des craintes dans le Nord d'Haïti, en rapport au danger que courent les populations vivant dans des zones fragilisées, alors que la saison des cyclones a débuté.

Plusieurs milliers de personnes dans les zones à risque du Cap-Haïtien (deuxième ville d'Haïti) et de ses environs, sont vulnérables aux catastrophes naturelles (inondations, glissement de terrain, épidémies) et des mesures de mitigation sont incontournables.

La saison cyclonique qui prend fin le 30 novembre, s'est annoncée avec son cortège de victimes au sein de la communauté capoise. Un glissement de terrain, provoqué par une forte averse, a balayé une maisonnette et, par la suite, causé le décès de trois enfants et blessé grièvement leur mère. Cet événement s'est produit début juin 2011 dans une localité appelée « Nan Mansui », située dans les piémonts du morne du Haut du Cap.

Les zones particulièrement vulnérables sont celles qui sont anarchiquement construites au niveau du bassin versant surplombant la ville, particulièrement le morne "Lory" englobant notamment les localités de Lorrier, Laboule, Cécicourt, La Violette, où on enregistre fréquemment ce genre de désastre naturel.

La prolifération de ces quartiers est la résultante de l'exode rural. Des migrants venant des communes avoisinantes et des départements limitrophes, se ruent sur la ville du Cap. Les raisons sont à la fois, politiques, économiques (pression sur les terres agricoles), et sociaux (recherche d'emploi, ou de services comme l'éducation).

Ce phénomène provoque une pression sur la couverture végétale qui, en voie de disparition totale, est remplacée par des constructions hors normes dépourvues d'équipements sociaux communautaires de base.

(pour plus de détails:

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11139>)

